

ATELIER 3
ALIMENTATION – TRAITEMENT DES DEMANDES ET
PRIX DES INTERVENTIONS SIMPLES
DU 25 MAI 2016

RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 21 ET 22

Engagement n° 21 (demandé par la FCEI)

Fournir, si l'information est disponible, le nombre de demandes de sécurisation de réseau et les coûts associés.

Réponse à l'engagement n° 21 :

- 1 En 2014, le Distributeur a traité 1 143 demandes de travaux de sécurisation de réseau.
- 2 Le coût global de ces travaux a été de l'ordre de 12 M\$ alors que le montant facturé
- 3 aux clients a été de l'ordre de 1 M\$.

Engagement n° 22 (demandé par UC)

Fournir la référence documentaire de l'introduction du « taux du coût en capital prospectif » applicable au calcul des 30 versements bimestriels prévu à l'article 16.5 des CSÉ actuelles.

Réponse à l'engagement n° 22 :

- 1 Le taux du coût en capital prospectif a été introduit à la suite de décision D-2006-116
- 2 (page 21) relative au dossier R-3535-2004. Il a remplacé le taux applicable aux
- 3 paiements par versements alors prévus aux *Tarifs* du Distributeur. Cette modification
- 4 avait pour but d'assurer la mise à jour rapide des taux d'intérêt pour le financement des
- 5 contributions et de permettre au client un financement se rapprochant davantage des
- 6 conditions des marchés financiers.